

# REUNION ORDINAIRE DU MARDI 22 MAI 2021

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 mai 2021.
2. Proposition Décision modificative 1 – Budget Commune.
3. Proposition de régularisation de sur amortissement – Budget de la Commune
4. Proposition de régularisation de sur amortissement – Budget Assainissement
5. Propositions d'admissions en non-valeur – budget de l'Eau
6. Propositions d'admissions en non-valeur – budget Assainissement
7. Propositions d'admissions en non-valeur – budget de la Commune
8. Proposition de fermeture des régies marché et photocopie.
9. Proposition d'emprunt pour le financement des travaux.
10. Proposition de revalorisation de la R.O.D.P. Electricité.
11. Approbation du rapport SUEZ assainissement 2020.
12. Proposition de rétrocession d'un chemin privé.
13. Affaires diverses.

Etaient présents : G. LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, M.DELARUE, D.PIGEAU, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, C.GRESTEAU.

Absents représentés : A.BOUCHERY par C.LORENTZ, K.LE GOVIC par M.DELARUE, C.GRESTEAU par A.PELLETIER, A.GOBERT par C.BARBIER, E. PERON par G. LEGRAND.

Secrétaire de séance : MP.RENAUD.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### DM 1 – Budget Commune

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-10228 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
D-2158-115 : Acquisition de matériel	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-205 : INFORMATIQUE	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>7 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 000.00 €</b>		<b>2 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

### **Régularisation des suramortissements du budget Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté par la Trésorerie de Pithiviers des suramortissements sur le budget de la Commune.

Afin de les régulariser, le conseil municipal doit autoriser des opérations d'ordres non budgétaires par l'emploi du compte 1068, soit :

Compte 1068 : un crédit de 3 143,09 €

Compte 28031 : un débit de 3 143,09 €

Compte 1068 : un crédit de 64 648,40 €

Compte 280421 : un débit de 64 648,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires ci-dessus.

### **Régularisation d'un suramortissement budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été constaté par la Trésorerie de Pithiviers des suramortissements sur le budget de l'Assainissement.

Afin de les régulariser, le conseil municipal doit autoriser une opération d'ordre non budgétaire par l'emploi du 1068, soit :

Compte 1068 : un crédit de 2 403 €

Compte 28156 : un débit de 2 403 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires ci-dessus.

### **Admission en non-valeur budget de la Commune.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 118,02 € correspondant à la liste n° 4713770232 à la date du 10 mai 2021 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget de la Commune.

### **Admission en non-valeur budget de l'Assainissement.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'assainissement, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 136,39 € correspondant à la liste n° 4874140232 à la date du 10 mai 2021 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget Assainissement.

### **Admission en non-valeur budget du service de l'Eau.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 153,01 € correspondant à la liste n° 4713570232 à la date du 10 mai 2021 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du service de l'Eau.

### **Suppression de la régie photocopie.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de supprimer la régie de recettes des droits de photocopie, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression des régies de recettes des droits de photocopie à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- D'annuler l'arrêté portant nomination des régies de recettes des droits de photocopie, mentionnés ci-dessus, au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Suppression de la régie de marché.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de supprimer la régie de recettes du droit de place du marché, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression de la régie de recettes du droit de place du marché à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- D'annuler les arrêtés portant nomination des régies de recettes des droits de place du marché, mentionnés ci-dessus, au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### **Emprunt pour travaux d'aménagement du complexe sportif - Montant de 200 000 €**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de souscrire un emprunt pour financer les travaux d'aménagement du complexe sportif, Après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par la Banque Postale apparaît comme la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Banque Postale un prêt à taux fixe d'un montant de 200 000 € avec les caractéristiques suivantes :

- Score Gissler : 1A.
- Montant : 200 000 €.
- Durée du contrat de prêt : 15 ans et 1 mois.
- Objet du contrat de prêt : Financer les investissements.
- Taux fixe : 0,75 %.
- Périodicité des échéances : Trimestrielle.
- Mode d'amortissement : Echéances constantes.
- Base de calcul : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement 0,10 % du montant du contrat de prêt.
- Date de signature du contrat : 25/06/2021.
- Date de versement des fonds : Automatiquement le 8 septembre 2021.

Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, est chargé de signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

### **Redevance d'Occupation du Domaine Public du réseau d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) communal est due par les gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution d'électricité. Le montant de la redevance est fixé par la Commune, en fonction de la population résultant du dernier recensement publié par l'INSEE, soit 2 068 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer cette redevance à la SICAP, gestionnaire qui exploite les réseaux d'électricité, et de fixer le montant de la redevance pour 2021 au taux maximum prévu selon la règle de valorisation, soit à 232 €.

### **Adoption du rapport annuel 2020 de l'assainissement établi par le délégataire SUEZ**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'assainissement de l'exercice 2020 établi par le délégataire, SUEZ.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport annuel de l'exercice 2020 du service public d'assainissement, et charge Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport.

### **Projet de réalisation d'un film d'animation à l'école élémentaire.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de l'école élémentaire visant à réaliser un film d'animation « A la découverte de ma classe » pour les classes de CP et CE1 en janvier 2022. Le Rectorat et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont été également sollicités pour participer financièrement au projet. Le montant sollicité auprès de la Commune est de 1 000 €.

Après présentation du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 1 000 € pour ce projet et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

### **Affaires diverses :**

- Mr TARRON présente les choix de la commission Animation pour les illuminations de Noël. Les années précédentes, la Commune louait les illuminations. Suite à différents devis reçus, Mr TARRON présente au Conseil municipal un devis d'un montant de 10 213,20 € incluant l'achat d'illuminations pour la mairie et la place de Romand ainsi que la pose et dépose du matériel.
- M.P. RENAUD, rapporteur de la commission « circuits courts », présente au Conseil l'avancement du projet de marché des producteurs locaux et artisans créateurs, dont le premier aura lieu le vendredi 3 septembre de 18 h à 21 h. Le forum des associations aura lieu ce même jour au même endroit.
- Mr TARRON présente les travaux de voirie qui vont être effectués cette année pour un montant de 71 839 € TTC, en particulier ceux envisagés rue de Laveau, rue des Guêtres et route de Marcilly.
- Mr COLMAN présente au Conseil municipal un projet de rétrocession au profit de la Commune d'un chemin privé appartenant aux Cts GODEFROY. Cette opération vise à permettre une déconnexion des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans ce secteur qui connaît régulièrement des problèmes de mise en charge lors de fortes pluies. Un revêtement en enrobé devra être réalisé par les propriétaires actuels avant rétrocession à la Commune ainsi que la déconnexion des réseaux en domaine privé. La

Commune prendra en charge les travaux en domaine public. Un accord de principe est émis par le Conseil municipal par 16 voix pour et 3 abstentions.

- La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le vendredi 2 juillet à 17 h, les parents pourront assister à cette cérémonie.
  - Mme DENIAU expose au Conseil les différentes solutions en vue de la poursuite des activités de la Poste sur la Commune. 3 options sont possibles : le maintien de la Poste actuelle, mais avec des ouvertures limitées à 12 heures par semaine réparties sur 2 jours, la reprise de l'activité par un commerçant sous la forme d'un relais poste ou la création d'une agence postale communale. Une réunion du groupe de réflexion récemment mis en place aura lieu au cours du mois de juillet pour étudier ces différentes options.
  - Le samedi 26 juin, à 14 heures, aura lieu la fête du sport au City stade avec des démonstrations sportives.
  - Le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet au soir.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 15 juillet à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud  Représenté par C.LORENTZ
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine  Représentée par M.DELARUE	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire  Représentée par A.PELLETIER	M. GOBERT Aurélien  Représenté par C.BARBIER	Mme PERON Emilienne  Représentée par G.LEGRAND	